

Les échos de Castelnaud



Bulletin Municipal d'informations N°40 - juin 2018

Ce qui vous attend cet été...

JUIN...

*Fête
Faites de l'image !*

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE
Club Photo de Castelnaud-de-Guers
Maison du Peuple
du 19 au 18 juin 2018
Ouvert de 10h30 à 12h et de 14h30 à 18h30
Vernissage vendredi 15 juin 18h30

SOIRÉE DIAPORAMA - JAZZ
Salle Polyvalente
samedi 16 juin 19h
Petite restauration sur réservation
Groupe Tango Jazz
Contact : 06 51 48 19 68

CASTELNAU DE GUERS

*Fête de la
MUSIQUE*

"ASTRA ANIMATION"
Des prestations sur mesure
Une qualité professionnelle

VENDREDI 22 JUIN
PLACE DE LA MAIRIE - A PARTIR DE 19H30
KARAOKÉ FESTIF / REPAS TIRÉ DU SAC
BUVETTE (SODAS, BIÈRE, VIN)
ET DESSERTS FAITS MAISON
PAR L'ASSOCIATION L'ATTRAPE LIVRES

JUILLET - AOUT

Fête Nationale
13 & 14 juillet 2018

Rencontre des Castelnaud

Culture, Terroir & Vin
à Castelnaud de Guers
8^{ème} édition
04 & 05 AOUT 2018



ÉDITO

Très cher-e-s concitoyen-ne-s,

Une fois n'est pas coutume, cet édito sera simple, léger, sans chichis ni fioritures.

Avec le soleil qui joue à cache-cache avec les nuages, et la nature qui en profite pour prendre ses aises, l'envie me vient de vous rendre cette lecture printanière.

Les contrastes du temps sont le reflet de la nature humaine, tantôt joyeuse et exaltée, tantôt sombre et rugueuse, tantôt calme et généreuse, tantôt craintive et nerveuse.

À Castelnaud de Guers, il est bon de constater que les énergies sont portées par l'envie de partager, de soutenir, d'exister !

Alors que vos élus travaillent à l'élaboration d'un PLU adapté à la réalité sociale, tourné vers l'avenir et respectueux d'un environnement et d'une qualité de vie exceptionnels, les associations proposent des projets innovants et dynamisants.

La « Fête / Faites de l'image » du Club Photo, soutenue par la Municipalité, fédère et met en lumière cette belle dynamique, notamment par 16 kakémonos actuellement visibles dans tout le village et qui le resteront durant tout l'été. Et que dire de l'engouement que suscite ce projet de chorale gospel initié par Générations Castelnaud qui compte déjà pas moins de 57 préinscriptions pour un début prévu en octobre !

Même si ces initiatives n'ont pas vocation à renverser les inégalités ou résoudre les injustices, elles apportent quelque chose d'essentiel aux individus et à la collectivité : la force par le partage, l'apaisement par la convivialité.

Et cela nous aide à poursuivre un objectif commun et essentiel : aller de l'avant !

Bon été à toutes et tous.

Fraternellement,
Jean-Charles SERS, Maire de Castelnaud de Guers



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CASTELNAU DE GUERS COMITÉ F.N.A.C.A.* ET UNION HÉRAULTAISE



F.N.A.C.A.* : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, au Maroc et Tunisie

Dernières activités :

Mardi 6 mars 2018 : Participation au 20^{ème} Conseil Départemental FNACA à Lézignan-la-Cèbe (élection d'un nouveau Conseil d'Administration pour les deux prochaines années).

Lundi 19 mars 2018 : 56^{ème} anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie. Une délégation s'est rendue le matin à Sète devant le Mémorial Héraultais (Promenade Maréchal Leclerc), puis à Béziers au monument aux Morts pour la cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'AFN (1952-1962).

Un repas a été servi à 13h à la salle polyvalente de Castelnaud de Guers en présence de 83 convives. En cours d'après-midi, la commémoration s'est poursuivie par une cérémonie à Pomérols puis à Pinet.

A Castelnaud de Guers, c'est à 17h30 que la célébration du 19 mars était prévue avec dépôt de

gerbes au monument aux Morts (cimetière) et lecture de messages. Un vin d'honneur offert par la Municipalité a terminé cette journée fort bien remplie.

Jeudi 12 avril 2018, nous étions présents au 40^{ème} Congrès Départemental FNACA à Florensac.

Samedi 21 avril 2018, c'est à Balaruc-les-Bains que nous sommes rendus, accompagnés de notre nouveau porte-drapeau Bernard Grandguillotte qui a bien voulu remplacer Jean Rouvrais hospitalisé (nous le remercions vivement), pour assister au 93^{ème} Congrès annuel de l'Union Héraultaise.

Mardi 8 mai 2018 : Commémoration à Castelnaud de Guers de la Victoire de 1945 sur le Nazisme. La population a été invitée à un rassemblement à 11h30 au parking du cimetière pour un dépôt de gerbes par les anciens combattants et la Municipalité, devant la stèle aux Morts de toutes les Guerres, suivi de la lecture des messa-

ges de l'UFAC par les enfants de l'école des Sautarochs, de l'Union Fédérale par le président des Anciens Combattants, puis du discours officiel par M. le Maire.

Les écoliers ont entonné la Marseillaise. M. le Maire nous a offert l'apéritif. S'en est suivi un repas avec animation à Florensac.

Merci à M. le Maire et la Municipalité, aux enseignants et aux élèves de l'école des Sautarochs, aux délégations de gendarmes et de pompiers. Merci à la population présente. Merci à vous tous pour votre participation au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde sans guerre et sans haine. Poursuivons le combat en faveur de l'amitié, de la solidarité et de la Paix.

Le 12 mai 2018 à Cessenon sur Orb, nous avons inauguré une Stèle du 19 mars 1962 (avec notre porte-drapeau).

Le président des Anciens Combattants

LA CÉRÉMONIE DU 08 MAI À CASTELNAU DE GUERS





PEZENAS

SAMEDI 7 JUILLET à partir de 17H
Parc Sans Souci

SOIRÉE EN SOUTIEN À SOS MEDITERRANÉE

SOS MEDITERRANEE
#TogetherForRescue

Aidez-nous à sauver des vies ! <

> www.sosmediterranee.fr

Conversation sur les sauvetages en mer
avec SOS Méditerranée, la CIMADE, RESE, Pilotes Volontaires et le public
Lectures de témoignages, Expos, Stands Associatifs, Buffet Cosmopolite, Buvette
Jeu solidaire des Artistes

Projection de «La Villa» de Robert Guédiguian



ENTRÉE LIBRE



QUELQUES DERNIERS TRAVAUX



L'entreprise TPO débute une énième réfection des chemins les plus détériorés.

N'hésitez pas à nous signaler ceux pour lesquels il serait nécessaire d'intervenir avant une détérioration plus prononcée.

Au menu des employés territoriaux dernièrement :

- Entretien des chemins
- Débroussaillage
- Curage
- Rebouchage de nids-de-poule...



LES JEUNES SAISONNIERS BIENTÔT À PIED D'ŒUVRE

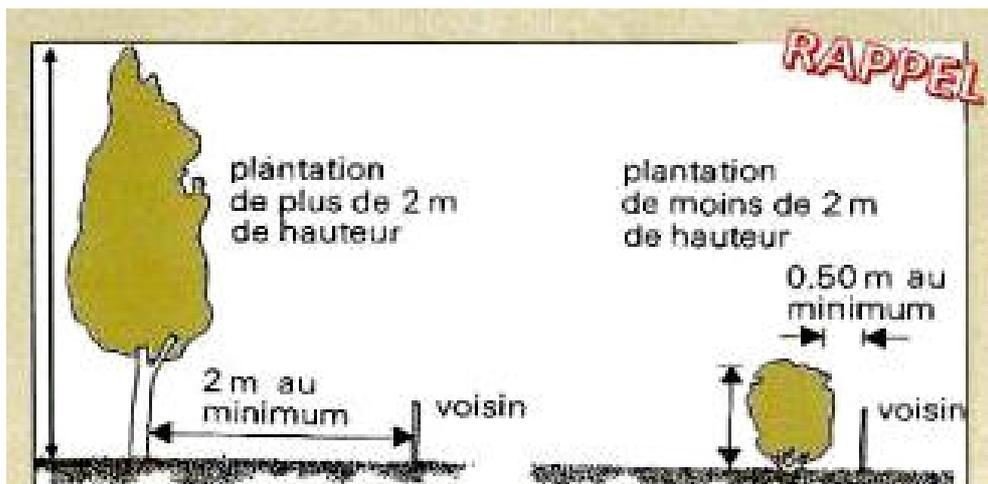
Quelques travaux prévus pour les jeunes saisonniers cet été, encadrés par les agents techniques territoriaux :

- la mise en valeur du parcours des croix sur Castelnau de Guers ;
- l'entretien de portes remarquables du patrimoine Castelnaulais ;
- la rénovation du préau de l'école (peinture), complétant la 4ème tranche des travaux ;
- la repeinte de passages protégés.

D'autres saisonniers travailleront au secrétariat ou au Centre de Loisirs.



ARTICLES DE LOI DU CODE CIVIL SUR L'OBLIGATION DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, **de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux** (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil)

Les distances à respecter sont les suivantes :

- ➔ pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.
- ➔ pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Responsabilités du propriétaire des végétaux

(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de

les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

Entretien des plantations

(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Tout propriétaire doit **couper les branches qui dépassent la limite séparative** et avancent sur le terrain voisin. **Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même.** Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, **vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.** En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

Vos plantations empiètent sur le domaine public

- ➔ L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de

la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- ➔ il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

- ➔ au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

- ➔ la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La Mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

(Décret du 26 août 1987)

Les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux.

(Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).



« LES CHIFFRES SONT TÊTUS ! »

Par Edmond Laroze, économiste et retraité de la banque



UN AN DE MANDAT

Voici un an que le peuple de France a élu Emmanuel Macron à la présidence de la République. Il est perçu par une majorité de Français comme étant le président des riches. Je ne vais, ni approuver ce constat, ni le contredire. Comme je le fais depuis quelques années, je vais aborder le bilan de sa première année de fonction **sous l'angle économique, sans connotation partisane**. Chacun pourra conclure à sa guise, éclairé par la nudité des chiffres.

1 - INSTAURATION DU PFU :

L'article 11 de la loi de finances pour 2018 votée le 21 décembre 2017 instaure un prélèvement forfaitaire unique dit "PFU" qui réforme profondément le régime d'imposition des revenus de capitaux mobiliers à compter du 1er janvier 2018.

Le PFU remplace le régime actuel d'imposition des revenus des capitaux mobiliers. Les dividendes, intérêts de livret bancaire, coupons obligataires, plus-values de cessions de valeurs mobilières mais aussi certains gains de contrats d'assurance-vie **ne sont plus à compter du 1er janvier 2018 soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu**, mais à un impôt forfaitaire unique de 30% (prélèvement sociaux inclus) appelé *Flat Tax*. Ce taux se décompose en un taux forfaitaire **d'impôt sur le revenu (IR) de 12,80%** et des prélèvements sociaux au taux de 17,20% (suite à la hausse de la CSG votée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018).

Pour mémoire, je rappellerai que la **plus haute tranche d'imposition des revenus est fixée à 45 % qu'il faut comparer à 12,80%**. Car, quel que soit le régime d'imposition, (l'ancien et le PFU) les prélèvements sociaux au taux de 17,20% sont dus au fisc.

2 - RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION :

La réforme de la taxe d'habitation était l'une des mesures emblématiques du programme électoral d'Emmanuel Macron qui promettait que, d'ici 2020, 4 Français sur 5 ne paieraient plus la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale. **La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables consistera en un dégrèvement progressif pour les foyers concernés jusqu'à une sortie totale de l'impôt en 2020, à raison d'un tiers par an.**

Ainsi, les bénéficiaires de la mesure verront leur taxe d'habitation baisser d'un tiers en 2018.

La limite de revenus à ne pas excéder, pour bénéficier de la mesure, est fixée à 30 000 euros annuels pour un célibataire, Le plafond est porté à 48 000 euros de revenus annuels pour les couples.

3 - SUPPRESSION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE (ISF) ET REMPLACEMENT PAR L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

À compter du 1er janvier 2018, un impôt sur la fortune immobilière (IFI) est créé pour les personnes **détenant un patrimoine immobilier net supérieur à 1,3 million d'euros**. Il remplace l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qui s'appliquait à tous les avoirs des ménages pour un même montant de patrimoine détenu soit 1,3 million d'euros. À la suite de cette modification, **tous les biens mobiliers**, tels les actions de sociétés et les placements ne **sont pas assujettis à l'IFI**.

4 - BAISSÉ DES COTISATIONS SOCIALES A LA CHARGE DES SALARIÉS :

Parmi les mesures phares du programme d'Emmanuel Macron figurait **la suppression de deux cotisations salariales** : la cotisation chômage (2,4%) et la cotisation maladie (0,75%) réglées par le salarié, pour un total de 3,15%.

Le Gouvernement a annoncé que la mesure, initialement prévue pour prendre effet le 1er janvier 2018, ferait finalement l'objet d'un étalement dans le temps. Elle se fera en deux étapes, la première prévue pour janvier et la deuxième courant 2018.

5 - HAUSSE DE LA CSG (Contribution sociale généralisée)

Cette hausse de 1,7 % est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Elle s'applique à tous les revenus, salaires, retraites, produits financiers et placements. En sont exclus les allocations de chômage, et les revenus exonérés ou soumis à un taux réduit. Elle a été décidée pour compenser la baisse des cotisations sociales à la charge des salariés.

Impact budgétaire :

Concrètement l'application en deux temps de la baisse des cotisations sociales permettra de faire bénéficier les caisses de l'État dès janvier de la hausse de la CSG et, pendant au moins quelques mois, de la fraction des cotisations maladie et chô-

mage qui ne seront supprimées que quelques mois plus tard au courant de 2018.

Pour les salariés, le bénéfice sur leur fiche de paie a été donc limité en janvier 2018. Ils devront attendre plusieurs mois (à l'automne) avant de voir l'impact réel soit 1,45% d'augmentation : (3,15% moins 1,7% = 1,45%).

Pour les retraités non exonérés c'est une diminution de revenus de 1,7% qu'ils supportent, depuis le 1er janvier 2018, sans compensation.

6 - TAUX DE L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS (IS)

Le taux d'imposition des sociétés connaît une nouvelle baisse. Ainsi, en 2018, il s'élèvera à 28% pour les bénéfices inférieurs à 500 000 euros et à 33,3% au-delà. Le gouvernement souhaitant réduire la pression fiscale sur les entreprises, le taux de l'impôt sur les sociétés va diminuer régulièrement jusqu'à atteindre 22% en 2022. L'IS porte sur les bénéfices qu'une entreprise réalise au cours d'un exercice annuel, si elle exploite son activité en France. Les bénéfices réalisés par une entreprise française à l'étranger ne sont donc pas soumis à l'IS.

7 - SUPPRESSION DE L'EXIT TAX

Instaurée en 2011 sous le mandat de Nicolas Sarkozy, l'*Exit Tax* concernait les patrons d'entreprises et les contribuables qui détenaient un important patrimoine en actions ou en obligations. Il avait pour objectif de lutter contre l'exil fiscal : l'entrepreneur qui quittait la France était taxé sur la différence entre la valeur de sa société lors de sa création ou de son acquisition et sa valeur au moment du départ.

L'*Exit Tax* avait pour but de dissuader les contribuables de partir à l'étranger avec leur patrimoine. Sa suppression va priver le Trésor français de recettes. La Cour des comptes chiffre à 803 millions d'euros son rapport pour l'année 2016. On peut considérer ce chiffre peu important, mais **n'est-ce pas l'effet dissuasif de l'existence de la taxe qui a tenu à l'écart un nombre de postulants ?** Outre le risque d'une évasion fiscale plus grande, la mesure est porteuse de transfert de compétences à l'étranger.

8 - HAUSSE DES TAXES SUR LE TABAC ET SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS

Inutile de développer ce thème, vous le vivez comme moi. Je vous laisse à vos méditations.



BOULANGERIE PIBRE

*Stéphane votre Boulanger Pâtissier
vous informe des horaires d'ouverture
pour les mois de Juillet et Août 2018*

<u>Lundi</u>	7h30 à 12h30 / 17h à 19h30
<u>Mardi</u>	7h30 à 12h30 / 17h à 20h30*
<u>Mercredi</u>	Fermé toute la journée
<u>Jeudi</u>	7h30 à 12h30 / 17h à 19h30
<u>Vendredi</u>	7h30 à 12h30 / 17h à 20h30*
<u>Samedi</u>	7h30 à 12h30 / 17h à 19h30
<u>Dimanche</u>	8h à 12h30



***MARDI ET VENDREDI SOIR**

PIZZAS À EMPORTER JUSQU'À 20H30

(les autres jours aux heures d'ouverture du magasin)

LES PIZZAS ROUGES

Reine Margot (tomate, jambon blanc, champignons poêlés, crème, fromage râpé, olives)

Napoli (tomate, anchois, persillade, crème, fromage râpé, olives)

Bergerette (tomate, chèvre, miel, crème, fromage râpé, olives)

Soleiádo (tomate, basilic, oignons confits, aubergines grillées, poivrons, persillade, fromage râpé, olives)

Fromagère (tomate, chèvre, mozza, roquefort, crème, fromage râpé, olives)

Normande (tomate, lardons, camembert, crème, fromage râpé, olives)

Méditerranée (tomate, fruits de mer, crème, fromage râpé, olives)

Capri (tomate, oignons confits, thon, câpres, crème, fromage râpé, olives)

Fuego (tomate, chorizo, merguez, poivrons, crème, fromage râpé, olives)

De Nîmes (tomate, oignons confits, persillade, brandade, fromage râpé, olives)

L'Orientale (tomate, oignons confits, viande kebab, fromage râpé, olives)



LES PIZZAS BLANCHES

Tartiflette (crème fraîche, lardons, reblochon, oignons confits, fromage râpé, olives)

Bianca (crème fraîche, lardons, œuf, persillade, fromage râpé, olives)

Quattro (crème fraîche, roquefort, chèvre, mozza, emmental, olives)

L'Indienne (crème fraîche, oignons confits, poulet, curry, fromage râpé, olives)

SANS TOMATE ET SANS CRÈME

LA PIZZ' SALADIÈRE (oignons confits, anchois, olives noires)

PRIX UNIQUE 10€ LA PIZZA

(Ingrédient supplémentaire 1€)

(Tarifs à partir du 1^{er} juillet 2018)

10 PIZZAS ACHETÉES > LA 11ÈME OFFERTE

(Découpez et conservez les tampons sur la boîte)

COMMANDEZ AU 04 67 98 96 47

→ ÉCOLE DES SAUTAROCHS

DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT LES VACANCES !!

C'est encore cette année, avec une joie toute affichée, que les élèves des classes élémentaires de l'école, ont pu grâce à l'investissement de leurs enseignants mais aussi des parents accompagnateurs

et avec l'aide de la commune profiter d'une belle journée VTT dans nos garrigues, le vendredi 25 mai.

Code de la Route et au maniement du vélo, sous l'œil bienveillant d'Aurélié Brandon, notre policière municipale.

Ils ont, la veille, pu s'entraîner sur le parking de la salle polyvalente au

optimaux, des élèves heureux !!!



Les classes Maternelles sont allées, elles, le mardi 5 juin, rejoindre Saint Léons dans l'Aveyron pour visiter **Micropolis**, la cité des insectes et en apprendre plus sur toutes les petites bêtes y compris celles étudiées en classe, les coccinelles, les abeilles et les papillons.

Tous les élèves de l'école vous donnent rendez-vous le **mercredi 27 juin à 21h sur la place de la Mairie** pour leur **grand spectacle de fin d'année**.

A vos agendas !!

La directrice Julie Nadal





Votre enfant est né en 2015 ou vous arrivez sur la commune et vous souhaitez scolariser votre enfant à l'école des Sautarochs.

Merci de bien vouloir vous rapprocher, dans les meilleurs délais, du secrétariat de Mairie afin de procéder à l'inscription de votre enfant.

Vous munir :

- D'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF de moins de 3 mois, avis d'imposition, quittance de loyer)
- Du livret de famille
- Du carnet de santé
- Du jugement de divorce spécifiant les conditions de garde des enfants
- Du certificat de radiation pour les élèves scolarisés dans un autre établissement précédemment

Votre enfant est né entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2016.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en Toute Petite Section. Cette inscription ne sera validée et votre enfant scolarisé qu'en fonction du nombre de places disponibles. Vous en serez avisés, par téléphone, directement par l'école, la semaine du 27 au 31 août 2018. La procédure d'inscription est identique à celle précisée ci-dessus.



Coordonnées Secrétariat Mairie : 04 67 98 13 61
accueil@castelnau-de-guers.com

Coordonnées Ecole Les Sautarochs : 04 67 98 98 32
ce.0341074h@ac-montpellier.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

Inscription 2018-2019



Inscription à effectuer chaque année.

Dès le 4 juin,
en ligne sur herault-transport.fr
ou sur dossier papier à retirer en Mairie

Vous êtes déjà abonné Hérault Transport, votre carte est valable 5 ans, conservez-la (duplicata : 5 €)

Accueil spécial rentrée scolaire

Du 27 août au 7 septembre 2018
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Accueil téléphonique 04 34 888 999

148 avenue du Professeur Viala
Parc Euromédecine II
CS34303
34193 Montpellier cedex 5

www.herault-transport.fr



Dès le 16 juin, consultez les horaires des transports scolaires 2018 sur le site herault-transport.fr

RÉSIDENCE D'ARTISTE À CASTELNAU, ARTS ET HUMANISME SE CÔTOIENT



La résidence d'artiste d'Anna Hauser-Pellerin, mise en place par la commune de Castelnau de Guers, s'est achevée le samedi 12 mai à la Maison du Peuple. Anna avait, durant une année scolaire, proposé aux habitants du village des workshops (ateliers pratiques), tant aux adultes qu'aux enfants du Centre de Loisirs.

Ce jour, donc, une exposition était proposée aux habitants, réunissant des peintures, mais surtout **les œuvres réalisées par Anna au cours de cette résidence, des sculptures, ainsi que celles de ses stagiaires.**

Comme l'a indiqué Anna lors de son allocution, **une résidence permet à des artistes d'expérimenter, de chercher de nouvelles voies.** Anna a ainsi développé avec succès **une nouvelle technique de sculpture à partir de résine.** Les personnages qu'elle a ainsi inventés sont brûlants d'émotions, ils nous renvoient à nos sentiments les plus enfouis, les plus essentiels selon l'artiste : **solitude, partage, introspection, méditation, contemplation.**

Surtout, ils nous encouragent au **lien avec les autres**, au partage, au travers de cette thématique qu'elle a voulue centrale, **« le pont »**, pont entre les individus, entre les

êtres. **Aller vers l'autre** est le sens même de la vie pourvu que l'on balaie les rigidités inculquées par les éducations qui nous ont été données et qui, bien souvent, nous tiennent éloignés les uns des autres.

Humanisme donc ; un humanisme qui a séduit Monsieur le Maire qui a montré dans son discours que cette valeur était chevillée aux âmes des Castelnaulais qui, majoritairement, sont prêts à tendre la main aux nouveaux venus, à l'étranger, quand bien même celui-ci ne leur ressemble pas. Il a souligné combien, aux yeux de la Municipalité, **l'art et la culture étaient des outils de « savoir-vivre » et même de « savoir vivre ensemble ».**

Les œuvres d'Anna interpelaient sans peine tous les visiteurs venus nombreux, les emportant vers un monde sensible, des impressions d'enfance, sans naïveté pour autant.

Le Club Photo de Castelnau proposa, après un travail en collaboration avec Anna, un montage photo remarquable de technique et d'esthétique, d'exactitude dans le propos, pour illustrer non seulement la démarche de l'artiste, mais également pour montrer son travail avec ses stagiaires et la réussite de ceux-ci.

La présentation s'est terminée par le verre de l'amitié, bien à propos avec le thème du jour !

Nous vous rappelons qu'**Anna propose toujours des stages de pratique artistique dans son atelier** et que le Club Photo invite ceux que cet art passionne à le rejoindre !

Bien-sûr, nous attendons avec impatience, maintenant, la prochaine résidence d'artiste que voudra bien proposer la Municipalité l'année prochaine !

Denis Ruff, conseiller municipal



TRADITIONNEL REPAS DES AÎNÉS - VENDREDI 30 MARS

RETOUR EN IMAGES SUR CE MOMENT DE PARTAGE

Photos : Christian Collado



"ASTRA ANIMATION"



Des prestations sur mesure
Une qualité professionnelle

VENDREDI 22 JUIN
PLACE DE LA MAIRIE - A PARTIR DE 19H30
KARAOKE FESTIF / REPAS TIRÉ DU SAC
BUVETTE (SODAS, BIÈRE, VIN)
ET DESSERTS FAITS MAISON
PAR L'ASSOCIATION L'ATTRAPE LIVRES



Fête Nationale 13 & 14 juillet 2018

Bientôt les infos !

Culture, Terroir & Vin à Castelnau de Guers

8^{ème}
édition !

04 & 05 AOUT 2018



SAM 04/08

DIM 05/08

Zazou'Ra Ensemble vocal latin-jazz

VISITE THEATRALISEE
La tropa del Garrigo - rdv 17h Porte Minerve

Place de la Mairie - 19h :

Concert à 18h
Cour devant le Château
entrée 10€ / gratuit -12 ans

***APERITIF / REPAS**

***BUVETTE**

Dégustation de produits
du terroir + stands
d'artistes et artisans d'art

***STANDS DE PRODUCTEURS**

***LES D MINEURS SWING**

***ASTRA ANIMATION**

Résa : 04 67 98 13 61



La Tropa
del Garrigo



LA FAMILLE
DES VINS DE
BEAU VIGNAC



« HÉRAULT ! HÉRAULT ! PATAPON »

L'ESCALE RÉUSSIE DE CE NOUVEAU FESTIVAL À CASTELNAU

SPECTACLE

JEUNE
PUBLIC



Le tout premier festival "Hérault Hérault Patapon" faisait escale à Castelnaud ce vendredi 11 mai. La commune ayant accepté avec enthousiasme la proposition du département de l'Hérault d'accueillir un spectacle jeune public, c'est le Cie Pic et Pic et Collegram qui a été sélectionnée pour présenter son spectacle "**Tout pareil !**" aux jeunes Castelnaulais.

Ils étaient une soixantaine à s'être déplacés à la salle polyvalente, les enfants encadrés par le Centre de Loisirs représentant une bonne moitié de l'effectif.

La jauge maximale de ce spectacle intimiste était atteinte et **les deux comédiennes** pouvaient commencer leur envoûtante his-

toire à quatre mains, vingt doigts, deux têtes.

Une demi-heure plus tard, les enfants d'âge très divers (de 18 mois à 12 ans), parents et animateurs du Centre de Loisirs retrouvèrent leurs esprits encore charmés par cet enivrant voyage en profitant du goûter offert par la Municipalité.

Nous remercions le **département de l'Hérault** pour cette belle initiative ainsi que l'aide financière et technique qu'il nous a apportée. Nous félicitons **les comédiennes** pour leur magnifique travail et le moment de bonheur qu'elles nous ont permis de vivre.

Merci aux agents du Centre de Loisirs pour leur accompagne-

ment et l'organisation du goûter. **Merci aux secrétaires** pour leur suivi et la tenue de la billetterie. **Merci enfin aux agents techniques** qui ont dû faire face à une demande particulière : l'occultation des surfaces vitrées. Ils l'ont fait avec beaucoup de professionnalisme et d'efficacité, même si les fenêtres de toit sont restées inaccessibles car beaucoup trop hautes.

Tout le monde a joué le jeu, et le spectacle a pu se dérouler dans des conditions bien plus qu'honorables.

Souhaitons longue vie à ce tout jeune festival, en espérant avoir d'autres occasions de pouvoir en être partenaire.



LES ASSOCIATIONS CASTELNAULAISES À L'HONNEUR AVEC LE CLUB PHOTO !!



CLUB PHOTO DE CASTELNAU DE GUERS



CLUB PHOTO de CASTELNAU de GUERS

Exposition photographique du 15 au 18 juin
Maison du Peuple

Entrée libre de 10h30 à 12h et de 14h30 à 18h30

Vernissage vendredi 15 juin 18h30

Soirée Images et Jazz le 16 juin
Salle Polyvalente à partir de 19h

**Vidéoprojection - Groupe Oeno Jazz
et petite restauration** sur réservation



EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DU CPCG*
du 15 au 18 juin 2018

Maison du Peuple de Castelnau de Guers
Entrée libre : 10h30 -12h et 14h30 -18h30

Vernissage le vendredi 15 juin à 18h30

Le «pot de l'amitié» sera offert à cette occasion
par la Mairie de Castelnau de Guers



SOIRÉE IMAGES & JAZZ

samedi 16 juin à partir de 19h
Salle polyvalente de Castelnau de Guers

Vidéoprojection de diaporamas

- La première année du CPCG
- Les associations de Castelnau
- Autres diaporamas dont certains primés des meilleurs clubs français

Orchestre OENO JAZZ Be Bop, New Orleans

Petite restauration

Taboulé, assiette composée (melon charcuterie brie) gâteau

réservation jusqu'au 11 juin

- Epicerie «les courses du jour»
- Salle attenante à la mairie:
mercredi 6 juin (11h30 -12h30)
vendredi 8 juin (16h - 19h)
- 06 51 48 19 68 ou 06 68 89 88 83

10€



*CPCG : Club Photo de Castelnau de Guers



Cette première année du Club Photo de Castelnau de Guers s'achève. **L'heure est maintenant au bilan.**

Un peu inquiets au début, nous avons vite rencontré des passionnés de l'image souvent débutants dont un grand nombre de Castelnaulais avec qui nous avons partagé technique et sorties dans une ambiance conviviale et décontractée.

"Priorité ouverture" cette année avec la **réalisation en partenariat avec la mairie de Kakémonos des différentes associations du village.** Cela nous a permis de nous insérer dans le tissu associatif avec ce projet créatif et fédérateur. **Ils claqueront au vent tout l'été pour montrer la vitalité de notre commune aux visiteurs de passage.**

Notre première exposition ouverte à tous et notre « **Fête / Faites de l'image** » feront bientôt, nous l'espérons, partie des rendez-vous attendus des photographes locaux.

Merci à la Municipalité, à tous les exposants et aux visiteurs de nous avoir fait confiance.

Mais il est déjà temps de penser à l'année prochaine avec un **bureau agrandi, de nouveaux projets, de nouveaux défis.**

Nous serons toujours très ouverts aux débutants, attentifs aux progrès de chacun. Les plus expérimentés, quant à eux, trouveront dans les différents ateliers, les sorties, les projets, le moyen de s'exprimer et de partager le savoir.

La photographie doit rapprocher les gens par l'émotion et l'intérêt quelle suscite.

C'est le but de ce club : **permettre à chacun de maîtriser l'outil et d'aiguiser son œil pour le plaisir d'échanger.**

Gérard Guiraud, Président du CPG



Club du 3ème Age
castelnau.3age@orange.fr
04 67 98 97 50



Pour nous contacter :

CPCG chez Gérard Guiraud - 3, rue des Jasses 34120 Castelnau de Guers

Tel : 04 67 98 88 19 / mail : clubphoto-castelnaudeguers@laposte.net

Site : <https://castelnaudeguers.wixsite.com/club-photo>

Facebook : <https://www.facebook.com/clubphoto.CastelnaudeGuers/>



Le 6 avril, la **visite d'une ferme conchylicole** au bord de l'Etang de Thau, à Marseillan était au programme.

Le propriétaire des lieux nous a longuement entretenus sur l'élevage des moules et des huîtres. Au cours de l'apéritif, il nous a été servie une **excellente et très copieuse brasucade** et au repas, nous avons eu droit à un **grand plateau de coquillages**. L'après-midi s'est terminé par quelques pas de danse.

Le 15 mai, nous avons visité la ville de **Martigues**, baptisée *la petite Venise Provençale*.

Nous avons beaucoup apprécié **les commentaires de nos guides, père et fille**. Excellent repas, où nous nous sommes régalés avec un aïoli Provençal. L'après-midi fut animé toujours par nos guides "père et fille" qui ont interprété **nos belles chansons sur Marseille et la Provence**. Tous nos Anciens se souviendront longtemps de cette belle journée.



Explications sur l'élevage des huîtres



Les spectateurs écoutent les chants sur la Provence

>> Prochaine sortie prévue : le Puy du Fou au mois de juin. <<

LES CHATS LIBRES DE CASTELNAU DE GUERS



Que faire lorsque vous trouvez un chat en difficultés ?

- Vous contactez l'association « Les Chats Libres de Castelnau de Guers ». Parfois pour des raisons professionnelles ou familiales nous ne pouvons pas répondre immédiatement ; nous manquons aussi beaucoup de bénévoles.
- Si nous ne sommes pas disponibles, vous pouvez déjà intervenir en **mettant le chat blessé ou souffrant à l'abri** (ex : dans une cage ou une boîte en carton aérée, dans une pièce isolée ou votre garage).
- Si l'animal est difficile à capturer malgré ses problèmes, **décrivez-le, de la façon la plus précise possible** et repérez l'endroit où il s'enfuit afin de bien le signaler à votre entourage. Le chat est peut être domestique et son maître le recherche. Donnez son signalement à la Mairie.
- Si le chat est vraiment dans l'urgence **conduisez-le chez notre vétérinaire, le Docteur Aschero, Clinique des Rodettes à Pézenas**, en expliquant bien la situation et en précisant que nous allons intervenir dès que possible.

Avec nos remerciements,
Le Bureau de l'Association Les Chats Libres

Consultez notre **page Facebook « les chats libres de Castelnau de Guers »**
Tel : 07 61 04 48 95 ou 04 67 21 67 55



Le printemps est timidement accompagné de son soleil cette année, mais rien n'empêche Générations Castelnau de se démener pour faire vivre le village.

Notre 3^{ème} Festival Castel en Fuoc, dans le cadre de Total Festum, en partenariat avec la Municipalité et le Conseil Régional, vient de se terminer. Une fois de plus, nos partenaires ont su répondre présents.

Les activités proposées dès le samedi midi, accompagnées en musique par la Karapascal, par les adolescents du Centre de Loisirs de Castelnau et l'école La Calandretta de Pézenas, ont su attirer du beau monde, aussi bien des curieux que les habitués des années précédentes. Danse du ventre, craché de noyaux d'olives, tir à la corde, lancé d'espadrille et autres jeux occitans se sont déroulés de belle manière autour de la salle polyvalente qui accueillait une exposition de peinture par Arts aux Châteaux.

Un atelier découverte du rugby avec le C.O.S.F. Biterrois, en présence de Yoan Audrin et Jonathan Best, fut très apprécié, tout comme la présence de Michel Dieude (venu faire une initia-

tion de ses trottinettes électriques Terralada) concurrencés par le simulateur gyroscopique spatial d'Yves Grufaz dont les enfants ont raffolé.

Ces activités ont mis ce beau monde

en appétit, aidé par l'odeur des jambons à la broche qui cuisaient sur une braise depuis l'arrivée à 14h30 de notre cuisto Kevin Verticcione, président de l'association des Amis du Poulain de Pézenas. Dès 21h, le concert de Bal O'Gadjo nous a fait voyager dans des rythmes aux saveurs orientales et modernes. Puis à 22h30, le groupe Mauresca nous a emmenés dans un thème reggae ragga influencé par le hip-hop occitan avec leur fameux Anam Manjar qui endiabla une salle bien pleine jusque tard dans la nuit.

Dimanche 3 juin, dès 14h30 sur la place de la mairie, on pouvait approcher les 19 animaux totémiques invités pour l'occasion (le Poulain de Pézenas, le Chevalet de Pézenas, l'Âne de Bessan, les 2 Chivalets de Florensac, le Cerf de Servian, la Renarde de Fontes, le Lion de Aumes, la Baragogne de St Christol, la Musique de Courmonteral, le Cochon de Pousan, le Rynchite de Pomerols, le petit Rynchite de Pomerols, le Gorghol de Pomerols, le Biou de Portiragnes, l'Oignon de Lézignan la Cèbe, le Loup de Castelnau, le Bouc de Paulhan et le Mulet de Valros), nous faisant décou-

vrir leur légende grâce aux échanges avec les porteurs et musiciens.

Puis, dès 15h30 ces beaux animaux entraînés en musique par différents fifres et bombes en tout genre, ont su défiler dans les rues du village sous un ciel couvert mais jamais menaçant pour le bon déroulement et ce, jusqu'à l'apéritif offert à tous pour boire ensemble le verre de l'amitié.

Ce 3^{ème} festival est une formidable réussite une fois de plus, orchestré et mené d'une excellente manière par les membres et bénévoles de plus en plus nombreux au sein de cette association dynamique pour le village.

Le projet d'une Chorale Gospel pour la rentrée 2018, initié par les ateliers pratiqués fin 2017 avec une douzaine de participants adultes, ainsi que les enfants du centre de loisirs, est également une réussite. Ce ne sont pas moins de 57 participants qui se sont inscrits et vont se réunir 1 lundi sur 2 dès le 1^{er} octobre prochain autour de Rachel Ratsizafy, chef de chœur qu'on ne présente plus, et de Cédric Chauveau au piano.



D'autres beaux projets sont en gestation et vous seront dévoilés prochainement.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été et vous retrouverons très prochainement.

A très bientôt.

L'Association
GENERATIONS CASTELNAU



Les Rosses Moustiques continuent leurs répétitions de **L'Amour Foot de Robert Lamoureux**.

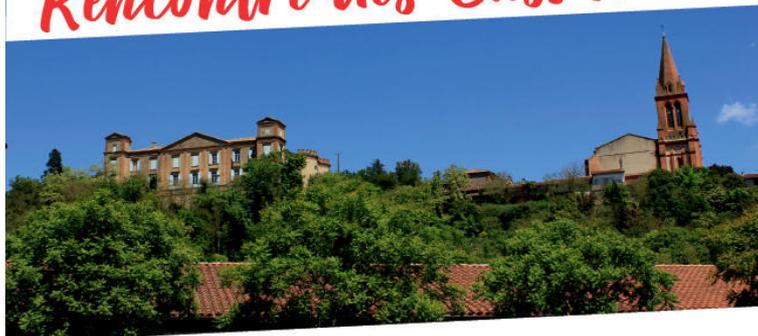
La première représentation a eu lieu le **samedi 7 juin à Puisserguier** en partenariat avec **nos amis de l'Aresp** qui organisent tous les ans un petit festival (nous y étions l'an dernier) pour faire la fête tout en récoltant des fonds pour l'entretien et la restauration du château.

Mais nous n'oublions pas **Castelnaud** où nous vous donnons rendez-vous le **samedi 24 novembre à la Maison du Peuple**.

CASTELNAU EN FÊTE



Rencontre des Castelnaud



Dimanche 29 Juillet

Carré Vert - Salle des fêtes



Mairie de Castelnaud
Service Culturel
Site Web: www.castelnaud-estrefonds.fr
Instagram: [instagram.com/castelnaud_ma_ville](https://www.instagram.com/castelnaud_ma_ville)
Facebook: [facebook.com/castelnaud-estrefonds-Ma-Ville](https://www.facebook.com/castelnaud-estrefonds-Ma-Ville)



PROGRAMME

- 9H00** : Accueil - Petit déjeuner, café de bienvenue
- 10H00** : Début des activités diverses pour tout âge :
 - Randonnée marche 4 km environ avec démonstration aéromodélisme à 11H00
 - Randonnée découverte du patrimoine architectural du village
 - Balade en calèche (journée)
 - Marché de producteurs et commerçants locaux (journée)
 - Animation musicale par un groupe de la banda (journée)
 - Jeux gonflables collectifs et individuels pour adultes, adolescents et enfants (journée)
- 12H00** : Réception officielle / Discours des maires
- 12H30** : plantation de l'arbre des Castelnaud
- 13H00** : Apéritif
- 13H30** : Repas avec animation musicale
- 16H30** : Animation de danse par un groupe folklorique Occitan.
- 18H30** : Annonce de la destination de la prochaine rencontre. Clôture.



MENU

- Soupe de champagne
- Gaspacho de melon et sa brochette de jambon bodega
- Assiette gourmande, salade, copeaux de foie gras, magret séché, jambon bodega de la rioja, gésier de canard, amande et petits légumes.
- Moquettes cuisiné façon AVA, confit de canard, saucisse de Toulouse, couane, lard fumé carotte, oignons.
- Fromage de chez Max Séna avec salade
- Panna cotta à la violette et sa gelée de fraise et chocolat.
- Café Mignardise

RESERVATION auprès des membres du bureau de Castelnaud en Fête

L'ATTRAPE-LIVRES



L'attrape-livres poursuit ses activités culturelles. Après 3 conférences sur la BD et le spectacle **Les Valises de Georges et Georgette**, nous prévoyons cet été **une sieste contée** qui aura lieu **près de la seconde bib de rues**.

Une **collecte de livres** sera organisée au vu du nombre de sollicitations. Nous vous tiendrons au courant dès que possible des dates retenues via **notre page Facebook, les affichages municipaux et la distribution de flyers**.

Nous serons présents pour la deuxième année à **la Fête de la Musique en participant à la bu-**

vette. Ce moment convivial nous permet aussi de récolter les fonds nécessaires à un programme qualitatif.

Pour rappel, **il est toujours possible d'adhérer** (lors de nos différents événements).

La cotisation annuelle est de **5€**.

Bel été et bonnes lectures !!



L'association Créas Passions est heureuse de terminer sa 4^{ème} saison de couture. Le bilan de cette année est très positif puisque **les 2 cours sont complets depuis le début de la période.**

C'est donc avec un immense plaisir que l'association Créas Passions ré-ouvre ses portes tous les samedis matins aux adultes et ados en recherche de créations textiles et de découverte de la couture.

Chacun selon son niveau apprend à couper, assembler et personnaliser ses propres créations, confection d'accessoires, de bijoux et de vêtements simples.

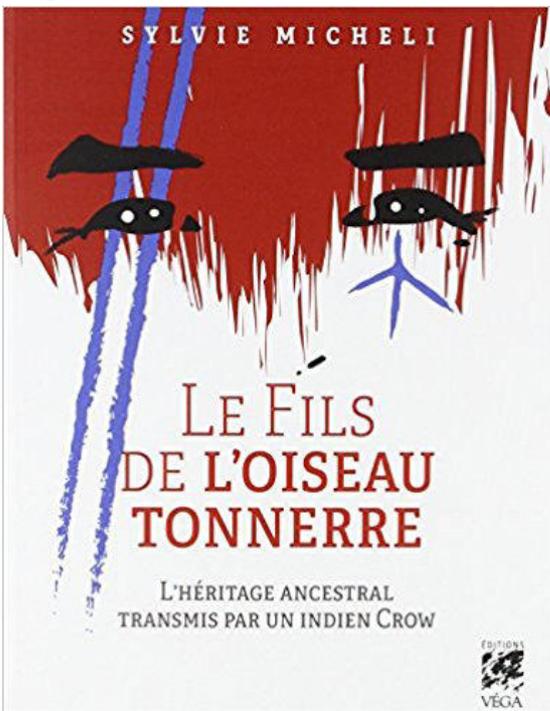
Le bonheur de **porter ses propres créations et d'échanger autour d'un loisir commun.**

Si vous avez envie de tenter l'expérience, n'hésitez pas à contacter **notre intervenante Magali Frediere au 06 50 00 94 84.**



ASAGAIA

SORTIE DU LIVRE « LE FILS DE L'OISEAU TONNERRE »



LE FILS DE L'OISEAU TONNERRE

L'héritage ancestral transmis par un indien Crow

Sylvie MICHELI

« Oiseau-Tonnerre ! Oiseau-Tonnerre ! Voilà ce qu'ils disent maintenant... Ils se mettent à genoux. Je suis l'Oiseau-Tonnerre. Je suis seul. Ils ont l'air gentil... Puis je me réveille pour de bon. Nous sommes en 2017 et je vis à Paris. Je suis un Native Crow Indian. Je ne suis pas l'Oiseau-Tonnerre mais je suis son fils, comme tous les gens de mon peuple, de ma tribu, aujourd'hui parqués dans une réserve du Montana, aux États-Unis. Ma famille a résisté au génocide et j'ai une mission dans cette vie : faire connaître l'histoire de ma tribu, la tribu Crow, les Apsaalooke, les enfants de l'oiseau au long bec, les enfants de l'Oiseau-Tonnerre, dont je suis un fier descendant. »

Ce livre relate une histoire vraie, celle d'un enfant indien Crow, mais aussi les pratiques, les rituels sacrés et coutumes de sa tribu. Il raconte sa vie au sein de la réserve, l'histoire de son peuple et du génocide amérindien, son adolescence et sa vie jusqu'à son arrivée à Paris, lorsqu'il a été recruté par un grand parc d'attractions pour jouer dans un spectacle, il y a de cela 22 ans.

Sylvie Micheli - auteur

Écopsychologue, victimologue, conférencière, créatrice de la technique de Psychologie maïeutico-sensible, **Sylvie Micheli** accompagne et forme depuis vingt-quatre ans, en cabinet ou lors de séminaires, des femmes et des hommes sur le chemin de la guérison. Initiée par de grands maîtres aux médecines des peuples premiers, notamment amérindiens, le nom médecine de Plume de Louve lui a été transmis.

www.plumedelouve.com

Kevin Dust - Indien Crow

Né en 1962, à Crow Agency, dans la réserve Crow du Montana (États-Unis), **Kevin Dust** a été élevé dans la culture américaine dont il est sorti l'unique diplômé de la famille, et dans la culture traditionnelle où il a pu vivre tous les rituels de passage de sa tribu. Unique danseur aux cerceaux crow, il parcourt l'Europe afin d'en faire des démonstrations. Acteur, il a tourné plusieurs films en France. Sylvie accompagne Kevin lors de ses interventions dans les écoles où ils font des conférences sur l'histoire du peuple Crow, le génocide amérindien et la vie dans les réserves.

Ce livre est sorti en mai et est **disponible sur internet et dans toutes les bonnes librairies.** Il sera bientôt en grande surface.

Il est publié actuellement **en France, en Suisse et au Québec.** Une version anglaise devrait sortir **aux USA** dans quelques mois.

Des interviews et plateaux TV sont prévus.

Des interventions dans les écoles ainsi que des conférences concernant la tribu ont été organisées et seront proposées dès la rentrée de septembre.



Paroisse St Roch en Piscénois : Adissan, Castelnaud, Caux Fontès, Montblanc, Nézignan, Nizas, Pézenas, Tourbes, Valros

NOS EGLISES VOUS ACCUEILLENT

Eglise St Sulpice de Castelnaud de Guers 2018

Des paroissiens bénévoles sont heureux de vous accueillir

chaque mercredi du 4 juillet au 12 septembre de 10h à 12h.

Dimanche 16 septembre, Fête du Patrimoine,

Ouverture non stop de 9h à 19h.

MAISON PAROISSIALE : 19 rue Henri Reboul - 34120 PEZENAS
Tél. 04 67 98 16 35

AUMONERIE : Le Phare 21 rue Henri Reboul - 34120 PEZENAS
stjean.pezenas@club-internet.fr // www.catholique-pezenas.cef.fr



ARTS AU CHÂTEAU DE GUERS



La tombola a fait une vingtaine de chanceux et le copieux apéritif a été très apprécié.

Les peintres et sculpteurs primés ont été choisis par un jury indépendant que nous remercions.

Notre association a eu le plaisir de récompenser Beni Garcia et Danièle Besse, élèves de notre professeur du jeudi Michel Belegou, et Philippe Falcon, élève de notre professeur du mardi Maryse Demarets qui a obtenu le prix du public.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour notre 24^{ème}

salon ouvert à tous les artistes de la région.

Mais avant cela nous vous invitons à **l'exposition des élèves** de notre professeur Michel Belegou, qui se tiendra **du 21 au 24 juin à la Maison du Peuple.**

Le dimanche 26 mai a eu lieu en présence de **Monsieur le Maire** et de **Monsieur Gaudy**, vice président du Conseil Départemental, **la clôture de notre 23^{ème} salon et la remise des prix.**

Cette exposition qui comptait **170 œuvres, peintures, sculptures et autres techniques**, a ravi toutes les personnes qui se sont donné la peine de venir les admirer.



→ ETAT CIVIL



INFOS PRATIQUES

Naissances



Bienvenue à
Camille SOTO

Mariages



Toutes nos félicitations
et tous nos vœux de bonheur à

**Davy DOMENECH
&
Manon GARIN**

Décès



Monsieur le Maire et son
Conseil Municipal présentent
leurs plus sincères condoléances
aux familles de

**Claire MARTINEZ
née LOZANO**

Rafael BERNOLIN

**Julienne BARRAL
née CHABERT**

Rémy LAUX

**Adrienne HUIJOL
née BARDY**

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- ⌘ **JEAN Georges, médecin généraliste** : 3 pl Mairie, **04 67 90 76 28**
- ⌘ **RAYMOND-LAURÈS Françoise, psychologue** : 5 pl Jeu de Ballon , **04 67 90 75 03**
- ⌘ **MICHELI Sylvie, psychologue, psychologue holistique, hypnose** : 22 rue du Peyral, **04 67 98 37 86**
- ⌘ **DEBAYLE Martine, orthophoniste** : 7bis Avenue des Sautarochs, **04 67 31 47 07**
- ⌘ **SUCHET de RUS Sabrina, développement personnel et Hypnothérapeute** : 1 rue des Oliviers, **07 81 30 76 75**

ADMINISTRATIONS

MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9h00 - 12h00 / 16h00 - 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Tel : 04 67 98 13 61

Fax : 04 67 98 09 38

En cas d'urgence :
06 38 65 13 04 (Maire)

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h00
Tel : 04 67 93 83 96

ACCUEIL DE LOISIRS

De 7h30 à 18h00 - **Tel** : 04 67 30 29 59

GENDARMERIE PÉZENAS

Tel : 04 67 98 13 65

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Secrétariat du canton de Pézenas
Tel : 04 67 67 60 82

Pour contacter le secrétariat de la Mairie par service :

Marion RUBIO : accueil@castelnau-de-guers.com / 04.67.98.13.61

Martine LAHOZ : finances@castelnau-de-guers.com / 04.67.98.16.93

Claudia WEICHERT : urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com / 04.67.98.16.94

NUMÉROS UTILES

EDF – GDF (standard) : 0 810 00 34 34
EDF (Sécurité dépannage) : 0 810 333 334
GDF (Sécurité dépannage) : 0 810 433 134
GrDF (urgence) : 0 800 47 33 33
GrDF (projet) : 09 69 36 35 34

insOlite Vu à New York !!





→ AGENDA

JUIN

J U I N

- 📅 Du 14 au 19/06 : EXPOSITION « FÊTE / FAITES DE L'IMAGE » (Club Photo - Maison du Peuple)
- 📅 Samedi 16/06 : SOIRÉE « FÊTE / FAITES DE L'IMAGE » (Club Photo - 19h - Salle polyvalente)
- 📅 Dimanche 17/06 : FÊTE DES PÈRES
- 📅 Jeudi 21/06 : C'EST L'ÉTÉ !
- 📅 Vendredi 22/06 : FÊTE DE LA MUSIQUE (Place de la Mairie)
- 📅 Samedi 23 et Dimanche 24/06 : EXPOSITION ARTS AU CHÂTEAU (Maison du Peuple)
- 📅 Dimanche 24/06 : VISITE THÉÂTRALISÉE (Tropa del Garrigo - Départ 17h - Porte Minerve)
- 📅 Mercredi 27/06 : FÊTE DE L'ÉCOLE DES SAUTAROCHS (Place de la Mairie)

JUILLET

J U I L L E T

- 📅 Samedi 07/07 : VACANCES D'ÉTÉ
- 📅 Vendredi 13/07 : FÊTE NATIONALE (Parking salle polyvalente)
- 📅 Samedi 14/07 : CONCOURS DE PÉTANQUE (COC - Boulodrome)
- 📅 Dimanche 15/07 : VISITE THÉÂTRALISÉE (Tropa del Garrigo - Départ 17h - Porte Minerve)
- 📅 Dimanche 29/07 : VISITE THÉÂTRALISÉE (Tropa del Garrigo - Départ 21h - Porte Minerve)
// RENCONTRE DES CASTELNAU À CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (Castelnau en Fête)

AOÛT - SEPTEMBRE

A O Û T - S E P T E M B R E

- 📅 Samedi 04/08 : « CULTURE, TERROIR ET VIN » : ZAZOU'IRA EN CONCERT (JAZZ VOCAL) + DÉGUSTATION DE PRODUITS DU TERROIR (Cour du Château - 18h)
- 📅 Dimanche 05/08 : « CULTURE, TERROIR ET VIN » : VISITE THÉÂTRALISÉE (Tropa Del Garrigo - Départ 17h - Porte Minerve) / STANDS + REPAS + LES D MINEURS SWING EN CONCERT + ASTRA ANIMATION (Place de la Mairie - 19h)
- 📅 Mercredi 15/08 : CONCOURS DE PÉTANQUE (COC - Boulodrome)
- 📅 Dimanche 19/08 : VISITE THÉÂTRALISÉE (Tropa del Garrigo - Départ 21h - Porte Minerve)
-
- 📅 Dimanche 02/09 : JOURNÉE DES ASSOCIATIONS
- 📅 Lundi 03/09 : RENTRÉE SCOLAIRE
- 📅 Samedi 15 et Dimanche 16/09 : JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
- 📅 Dimanche 16/09 : VISITE THÉÂTRALISÉE (Tropa del Garrigo - Départ 17h - Porte Minerve)

Retrouvez le détail des actualités sur www.castelnau-de-guers.com